

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : M. MAURICE REY

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
13 Décembre 2019**

**OBJET : Signature de la Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la
Délinquance 2020/2025 de la ville d'Aix-en-Provence.**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 13 Décembre 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- de valider le partenariat du Conseil départemental à la Stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance 2020/2025 de la ville d'Aix-en-Provence ;
- d'autoriser sa signature par la Présidente du Conseil départemental ou son représentant.

A l'unanimité

**ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice des assemblées**